



**Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1676 du 29 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2015 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

M. PORTMANN Philippe

Directeur du travail honoraire **Président**

Mme BEAUSSILLON Véronique

Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Basse Normandie

M. CASANOVA Julien	Attaché d'administration de l'Etat à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes
Mme EUSTACHE Sandrine	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale de Paris
M. MEUNIER Yves	Attaché principal honoraire
M. NUDELMAN Stéphane	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction des systèmes d'information des ministères chargés des affaires sociales
Mme RAMAT Anne	Directrice adjointe du travail à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Gironde

Article 2 :

En cas d'indisponibilité de M. Philippe PORTMANN, la présidence sera assurée par M. Yves MEUNIER

Article 3

Cet examen est classé dans le groupe II.

Article 4 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **18 MAI 2015**

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels
Le chef du bureau du recrutement
E. MIGEVANT

